

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.004

Référence : **11 2025 05**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-12 ;

Considérant la transmission aux élu-e-s du 11^e arrondissement de deux projets de délibération moins de cinq jours francs avant la date du Conseil d'arrondissement ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de mettre en œuvre la procédure d'urgence prévue par l'article susmentionné ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné à l'examen des projets de délibération 2025 DDCT 23 et 2025 DFA 2 figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.005

Référence : **11 2025 04**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-16 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la modification relative au portage du Festival Onze Bouge qui sera assuré par l'association « À Suivre » à compter de l'année 2025,

Vu la résiliation en date du 13 janvier 2025 par l'association « Onzième Evènements » de la convention de mise à disposition de locaux de la Mairie du 11^e arrondissement signée le 21 mai 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Maire du 11^e arrondissement est autorisé à signer avec l'association « À Suivre » la convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, l'autorisant à occuper des locaux de la Mairie du 11^e arrondissement.

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.006

Référence : **2025 DAC 6**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (527.500 euros), conventions et avenants avec 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 6 relatif à l'attribution de subventions (527.500 euros), conventions et avenants avec 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

.*_

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

.*_



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.007

Référence : **2025 DAC 121**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (31.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), AGETA/Collectif Curry Vavart (18e) et l'Entre Prise (20e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 121 relatif à l'attribution de subventions (31.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), AGETA/Collectif Curry Vavart (18e) et l'Entre Prise (20e).

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen 26)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.008

Référence : **2025 DDCT 2**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (245.073 euros) à 3 associations pour le nouveau projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Delphine TERLIZZI;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 2 relatif à l'attribution de subventions (245.073 euros) à 3 associations pour le nouveau projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.009

Référence : **2025 DDCT 5**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (473.350 euros) à 28 associations des quartiers populaires pour la réalisation de 64 actions, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 5 relatif à l'attribution de subventions (473.350 euros) à 28 associations des quartiers populaires pour la réalisation de 64 actions, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

-*-

Nombre de votants : 24 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Delphine TERLIZZI

Abstentions : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.010

Référence : **2025 DDCT 7**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (3000 euros) à l'association Le Prêo pour le financement d'un projet dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville (1^{ère} enveloppe) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Delphine TERLIZZI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 7 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (3000 euros) à l'association Le Prêo pour le financement d'un projet dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville (1^{ère} enveloppe).

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.011

Référence : **2025 DDCT 23**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (100.500 euros) à 12 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 23 relatif à l'attribution de subventions (100.500 euros) à 12 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.012

Référence : **2025 DSOL 5**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville de Paris aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) au titre des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) pour 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DSOL 5 relatif à la participation de la Ville de Paris aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination (M2A-DAC) au titre des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) pour 2025.

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.013

Référence : **2025 DSOL 8**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (5.032.121 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DSOL 8 relatif à l'attribution de subventions (5.032.121 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.014

Référence : **2025 DSOL 9**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (979.350 euros) et signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DSOL 9 relatif à l'attribution de subventions (979.350 euros) et signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens.

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.015

Référence : **2025 DASCO 1**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (99.875 euros), subventions d'équipement (2.328.345 euros) et subventions pour travaux (205.264 euros) à divers collèges publics parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DASCO 1 relatif à l'attribution de de dotations complémentaires de fonctionnement (99.875 euros), subventions d'équipement (2.328.345 euros) et subventions pour travaux (205.264 euros) à divers collèges publics parisiens.

._*_

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

._*_

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.016

Référence : **2025 DLH 23**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DLH 23 relatif à l'octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP.

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.017

Référence : **2025 DLH 42**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DLH 42 relatif à la réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.018

Référence : **2025 DLH 44**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation à la loi du 19 novembre 2024 et au Plan Local d'Urbanisme bioclimatique ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DLH 44 relatif à la mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation à la loi du 19 novembre 2024 et au Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

*

Nombre de votants : 26 dont 2 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.019

Référence : **2025 DU 32**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la cession à la Foncière Paris Commerces du lot n° 1 de l'immeuble en copropriété situé 3 rue de la Main d'Or (11^e) et du lot n° 2 de l'immeuble en copropriété situé 11 rue Houdon (18^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL et Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 32 relatif à la cession à la Foncière Paris Commerces du lot n° 1 de l'immeuble en copropriété situé 3 rue de la Main d'Or (11^e) et du lot n° 2 de l'immeuble en copropriété situé 11 rue Houdon (18^e).

._._

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

._._

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.020

Référence : **2025 DVD 22**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation de dispositions diverses d'ajustement relatives au stationnement de surface ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DVD 22 relatif à l'approbation de dispositions diverses d'ajustement relatives au stationnement de surface.

*

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*



Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.022

Référence : **2025 DFA 2**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un contrat de concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DFA 2 relatif à la signature d'un contrat de concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire.

*

Nombre de votants : 25 dont 2 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Communiste et Citoyen (4)

Pour : groupe Paris 11 en Commun et groupe Changer Paris (20)

Contre : groupe Ecologiste du 11^e (5)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025

DELIBERATION
D.11.25.022

Référence : **V 11202501**

Vœu relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignant-es dans les écoles et collèges publics parisiens
[groupes Communiste et Citoyen, Paris 11 en Commun, et Ecologiste du 11^e]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;

Considérant que la politique d'austérité d'Emmanuel Macron s'est déjà traduite par la suppression de 125 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2024 et de 155 postes en 2023 sur le seul territoire parisien ;

Considérant que seuls 6 postes supplémentaires ont été créés pour consolider la brigade de remplacement alors que les besoins sont quotidiens et très nombreux et aboutissent à des classes régulièrement sans professeur, au moins une classe par jour pendant l'hiver 2023-2024 à Paris ;

Considérant selon les documents du CSA ministériel, que pour la rentrée 2025, sur les 470 postes supprimés nationalement, 110 postes dans le premier degré et 92 postes dans le second degré sont retirés à l'académie de Paris ;

Considérant que les écoles publiques parisiennes essuient près d'un quart des suppressions de poste prévues pour l'ensemble du territoire national ;

Considérant que les collèges publics à Paris, et dans le 11^e arrondissement connaissent depuis plusieurs années des suppressions de postes et des baisses de DHG qui dégradent les conditions d'apprentissage des collégien-nes ;

Considérant que dans le 11^e arrondissement, 17 fermetures de classes sont prévues à ce stade, dans les écoles suivantes : 98 AVENUE DE LA REPUBLIQUE, 4 RUE KELLER, 31 RUE SAINT BERNARD, 8 CITE VOLTAIRE, 54 RUE SERVAN, 39 RUE SAINT BERNARD, 4 CITE SOUZY, 4 PASSAGE BULLOURDE, 14 RUE TITON, 10 BIS RUE DURANTI, 14 RUE MERLIN, 77 BOULEVARD DE BELLEVILLE, 35 RUE GODEFROY CAVAINAC, 109 AVENUE PARMENTIER A, 39 RUE DES TROIS BORNES, 2 PASSAGE BESLAY, 39 RUE DES TROIS BORNES ;

Considérant que les suppressions massives de postes prévues pour les écoles du 11^e arrondissement dégraderont les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage de tous les élèves, mais en particulier des plus fragiles ;

Considérant que ces fermetures ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique, qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, pour *in fine* permettre l'accès au savoir du plus grand nombre ;



**Conseil du 11^e arrondissement
30 JANVIER 2025**

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » menée dès 2022 a rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs ;

Considérant les mobilisations depuis mars 2022 afin de demander au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ;

Considérant que les suppressions massives de postes se traduiront à la rentrée prochaine par de nombreuses classes au-delà du maximum de 25 élèves par classe ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevé des pays membre de l'organisation ;

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent une fuite vers le privé qui est passée de 33 à 36 % l'année dernière et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant que les conditions de travail dégradées aboutissent à un manque d'attractivité du métier d'enseignement et à des démissions d'enseignant-es expérimenté-es en très forte augmentation ;

Considérant le manque d'enseignants dans plusieurs établissements constatés à ce jour, contredisant le discours ministériel qui annonçait qu'il y aurait « un enseignant devant chaque classe à la rentrée » ;

Considérant la communication mensongère du gouvernement laissant croire qu'aucun poste d'enseignant-e ne serait supprimé sur le prochain budget ;

Sur le rapport de Monsieur Adrien TIBERTI,
Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Paris 11 en Commun, et du groupe Ecologiste du 11^e;

EMET LE VŒU :

que le Ministère de l'Éducation Nationale :

- Annule les suppressions de postes dans le 1^{er} comme le 2nd degré de l'éducation nationale ;
- Revoie à la baisse le nombre d'élèves par classe (actuellement 22 élèves par classe en moyenne) pour correspondre à la moyenne européenne (19,3 /classe) ;
- Pourvoie dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges ;
- Développe une politique attractive d'embauche des enseignant-es qui passe par une revalorisation des concours et une revalorisation salariale d'au moins 20% sans condition.

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Contre : Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité

*

À 19h45 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.